

119^{ème} CONCOURS GENERAL AGRICOLE PARIS 2010

Instructions relatives au

CONCOURS EUROPEEN DE JUGEMENT D'ANIMAUX PAR LES JEUNES (C.J.A.J.)



COMEXPO Paris- Concours général agricole
70, avenue du général de Gaulle – BP 317 – 92058 PARIS LA DEFENSE cedex
Tél : 01 76 77 15 20 – Fax : 01 49 01 24 79
E-mail : annick.potacsek@comexposium.com

Table des matières

	Pages
I Généralités	3
1) Objectifs du Concours	3
2) Conditions d'admission	3
3) Tables de pointage	3 et 4
II Trophée du Meilleur Pointeur (T.M.P.)	4 à 6
1) T.M.P. de l'espèce Ovine	4 et 5
2) T.M.P. de l'espèce Equine	5
3) T.M.P. de l'espèce Caprine	5 et 6
III Trophée du Meilleur Pointeur de Race (T.M.P.R.)	6
IV Mise en Œuvre	7 à 9
1) Désignation des maîtres d'œuvre départementaux	7
2) Saisie des données préparatoires	7
3) Organisation des finales départementales	7 et 8
4) Inscription aux finales nationales	8
5) Calendrier des actions	9
6) Calendrier des finales nationales	9

I Généralités

1) Objectifs du Concours

Il est organisé un **concours de jugement d'animaux reproducteurs** par des jeunes de 16 à 25 ans sur leur aptitude au **pointage** et à **l'appréciation morphologique** des animaux reproducteurs (bovins, ovins, caprins et équins) qui vise deux objectifs complémentaires :

- Contribuer à **sensibiliser** les jeunes (élèves de l'enseignement agricole, jeunes agriculteurs, aides familiaux, ...) à l'importance de la description et de l'appréciation morphologique des animaux dans le travail de sélection et pour le revenu de l'éleveur.

- Appuyer les actions de **formation professionnelle** réalisées dans ce domaine aussi bien par les Organismes de Sélection que par les établissements d'enseignement agricole, les instituts techniques, les établissements départementaux de l'élevage,...

2) Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux **jeunes âgés de 16 à 25 ans au 1er Juillet 2010** (nés entre le 01.07.1985 et le 30.06.1994 inclus), je vous demande de faire très attention à ce point du règlement et en aucun cas un jeune ne pourra concourir si il ne satisfait pas à cette disposition.

Si lors des épreuves de sélection, un candidat, que ses notes et son classement qualifient pour la finale nationale, **a déjà participé à la finale nationale du T.M.P.** Ovins, Caprins ou Équins de l'année précédente ou d'une année antérieure, **même si c'est au titre d'une autre espèce**, il ne peut être retenu et est remplacé par son suivant immédiat. Il en va de même en cas d'empêchement, quel qu'en soit le motif.

En ce qui concerne les T.M.P.R., qui sont considérés comme des épreuves d'excellence, **cette règle ne joue pas** : on peut s'y présenter plusieurs fois, sous réserve de respecter les limites d'âge, et d'être sélectionné au niveau départemental. Un candidat ne peut participer au T.M.P.R. qu'au titre d'une seule race la même année.

Le nombre de candidats par département aux trois T.M.P. sera plafonné à celui de l'année 2009 sauf cas exceptionnel dûment justifié. Aucun candidat ne peut être sélectionné pour la finale nationale si les épreuves éliminatoires de base n'ont pas réuni plus de 20 candidats pour les trois T.M.P. et les différents T.M.P.R..

3) Tables de pointage

La **table de pointage** à utiliser est, pour les différentes espèces et catégories, l'une des **tables type** suivantes :

- Espèce bovine :
 - * Races à viande.
 - * Races laitières.

- Espèce ovine :
 - * Races à viande.
 - * Races laitières.

- Espèce caprine

- Espèce équine :

- * Chevaux de trait.
- * Chevaux de sang.

ou **toute autre table** correspondant à la pratique professionnelle, proposée par un Organisme de Sélection, et **agrée** par le commissaire général.

Les tables type de pointage peuvent être consultées sur le site du Concours Général Agricole à l'adresse suivante : www.cga-paris.com espace le Concours de Jugement des Animaux par les Jeunes (C.J.A.J.).

II Trophée du Meilleur Pointeur (T.M.P.)

Le concours comprend : un **Trophée du Meilleur Pointeur** (T.M.P.) dans chacune des espèces ou catégories ci-dessous :

- Ovine.
- Caprine.
- Equine (chevaux de trait et de selle).

1) T.M.P. de l'espèce Ovine

Le nombre global de finalistes dépend du nombre de participants aux épreuves de base, selon le barème suivant :

Ovins					
Nombre de participants aux épreuves de base	0 – 20	21 – 120	121 – 240	241 – 360	361 et +
Nombre de participants à la finale nationale	0	1	2	3	4

Le candidat devra pointer quatre sujets à raison de :

- Deux femelles appartenant à l'une des races des groupes suivants :
 - * **Races rustiques** : Causses du Lot, Lacaune (viande), Limousine, Préalpes du Sud, Blanc du Massif Central.
 - * **Races en concours** : Berrichon du Cher, Charmoise, Ile-de-France, Mouton Charollais, Mouton Vendéen, Rouge de l'Ouest, Suffolk, Texel.
 - * **Races laitières** : Lacaune (lait), races laitières pyrénéennes.
- Deux mâles appartenant à l'une des **races en concours** : Berrichon du Cher, Charmoise, Ile-de-France, Mouton Charollais, Mouton Vendéen, Rouge de l'Ouest, Suffolk, Texel.

Le mâle et la femelle devront obligatoirement être de races différentes. Pour les femelles, le candidat choisit le groupe de races qu'il souhaite juger. Le commissariat choisira lors de la finale nationale parmi les races de ce groupe celles qui serviront de support à l'épreuve. Pour les mâles le commissariat choisira parmi les races en concours celle qui servira de support à l'épreuve.

Au choix du candidat, l'une des deux races, ou catégories, retenues par lui figure en option A (entraînant pleine pénalisation), l'autre en option B (pénalisation réduite de moitié).

La date prévisionnelle du concours est la suivante : le Vendredi 05 mars 2010

2) T.M.P. de l'espèce Equine

Le nombre global de finalistes dépend du nombre de participants aux épreuves de base, selon le barème suivant :

Équins					
Nombre de participants aux épreuves de base	0 – 20	21 – 90	91 – 180	181 – 270	270 et +
Nombre de participants à la finale nationale	0	1	2	3	4

Le candidat devra pointer quatre sujets, mâles ou femelles à raison de :

- Deux appartenant à l'une des **rares de trait** choisie par le candidat parmi les suivantes : Ardennais, Boulonnais, Breton, Cob, Comtois, Percheron, Trait de l'Auxois, Trait du Nord, Trait Poitevin.

- Deux **chevaux de sang**.

Au choix du candidat, l'une des deux races, ou catégories, retenues par lui figure en option A (entraînant pleine pénalisation), l'autre en option B (pénalisation réduite de moitié).

La date prévisionnelle du concours est la suivante : le Jeudi 04 mars 2010

3) T.M.P. de l'espèce Caprine

Le nombre global de finalistes dépend du nombre de participants aux épreuves de base, selon le barème suivant :

Caprins					
Nombre de participants aux épreuves de base	0 – 20	21 – 54	55 – 89	90 – 114	115 et +
Nombre de participants à la finale nationale	0	1	2	3	4

Le candidat devra pointer quatre sujets à raison de :

- Deux chèvres de race Alpine.

- Deux chèvres de race Saanen.

Tous les animaux sont jugés en option A (entraînant pleine pénalisation).

La date prévisionnelle du concours est la suivante : le Mercredi 03 mars 2010

III Trophée du Meilleur Pointeur de Race (T.M.P.R.)

Les T.M.P.R. de l'espèce bovine se substituent au T.M.P. de l'espèce bovine organisé traditionnellement le deuxième samedi du Salon International de l'Agriculture.

Le T.M.P.R. peut s'articuler autour de trois épreuves :

- L'épreuve A de **jugement** d'au minimum deux et au maximum six animaux de la race.

- L'épreuve B éventuellement, de **classement** d'un groupe d'animaux.

- L'épreuve C éventuellement, de **commentaire** sur les jugements et classement effectués.

la **note de synthèse** permet d'établir le classement définitif des candidats.

Le candidat choisira **la race** pour laquelle il participe au T.M.P.R. parmi les races bovines en concours, en 2010, suivantes :

- **Races laitières** : Prim'Holstein, Montbéliarde, Normande, Pie Rouge des Plaines, Simmental, Abondance, Vosgienne.

- **Races à viande** : Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Limousine, Rouge des prés, Salers, Parthenaise, Aubrac.

Le nombre global de finalistes a été fixé par département et par race (voir annexe ci-jointe) pour que **au moins huit candidats** inscrits ont été **présélectionnés pour la finale nationale**.

Les dates prévisionnelles des concours sont les suivantes :

Dates	Concours
Dimanche 28 février 2010	T.M.P.R. Montbéliarde
Lundi 01 mars 2010	T.M.P.R. Charolaise T.M.P.R. Prim'Holstein
Mardi 02 mars 2010	T.M.P.R. Parthenaise T.M.P.R. Rouge des Prés T.M.P.R. Vosgienne
Mercredi 03 mars 2010	T.M.P.R. Abondance T.M.P.R. Pie Rouge des Plaines T.M.P.R. Simmental T.M.P.R. Blonde d'Aquitaine
Jeudi 04 mars 2010	T.M.P.R. Limousine T.M.P.R. Salers
Vendredi 05 mars 2010	T.M.P.R. Aubrac T.M.P.R. Normande

IV Mise en Oeuvre

1) Désignation des maîtres d'œuvre départementaux

Il revient aux chefs des S.R.F.D. de désigner, parmi les organismes candidats, un maître d'œuvre départemental unique, qui fera son affaire de la coordination entre les différents intervenants par espèce et races.

Les maîtres d'œuvre départementaux sont invités à contacter tous les organismes susceptibles de réaliser des éliminatoires ou d'apporter leur appui technique : établissement d'enseignement agricole publics ou privés, jeunes agriculteurs, aides familiaux, Organismes de Sélection (promotion, appui technique et formation spécialisée), les instituts techniques, les établissements départementaux de l'élevage, syndicats de races, Haras nationaux, syndicats de contrôle laitier, etc...

Le **maître d'œuvre départemental** organise, pour chaque espèce ou race, la présélection (épreuves éliminatoires de base et finale départementale) en étroite concertation avec toutes les parties concernées.

2) Saisie des données préparatoires

A partir du **lundi 14 septembre 2009 et au plus tard le vendredi 18 décembre 2009**, lorsque le dispositif départemental sera arrêté, le maître d'œuvre départemental, qui aura reçu au préalable un code personnel, se connectera sur le site internet de l'A.R.S.O.E. de Bretagne : www.arsinoebr.com, pour saisir les données préparatoires aux finales départementales.

N.B. Seuls les maîtres d'œuvre départementaux ayant saisi les données préparatoires des finales départementales, **10 jours au moins avant l'épreuve**, en précisant le nombre de participants, recevront une médaille commémorative par section destinée à récompenser le lauréat de chaque section.

3) Organisation des finales départementales

Il est d'abord rappelé que, par définition, cette finale doit être unique (une par espèce pour les trois T.M.P. et une par race pour les T.M.P.R. de l'espèce bovine).

Elle sera organisée sous la responsabilité du chef du S.R.F.D., par le maître d'œuvre départemental désigné, auquel il appartient de :

- déterminer le lieu précis de cette épreuve et sa date, qui ne doit pas être postérieure, au vendredi 08 janvier 2010.

- convoquer les experts, les membres du jury et les candidats (en principe les trois premiers de chaque éliminatoire ou, en cas d'effectifs trop inégaux, un nombre de finalistes fixé au prorata de celui des participants à chacune de ces épreuves, dans le respect d'un nombre total de participants égal à trois fois le nombre d'éliminatoires).

- donner à cette manifestation l'impact que réclame son importance par des invitations aux personnalités agricoles et parlementaires, aux représentants des organisations bienfaitrices (prix) ainsi qu'aux journalistes sensibilisés sur le sujet. Il est possible d'organiser sa finale départementale à l'occasion d'une manifestation agricole ou d'un salon régional. Un partenariat avec le Crédit Agricole a été mis en place depuis 2003. Il devrait se prolonger en 2010, aussi vous pouvez contacter votre caisse régionale qui pourra vous aider financièrement pour la logistique et les récompenses.

- veiller à ce que les animaux à pointer soient tous issus d'exploitations respectant la réglementation de la loi sur l'élevage. Il est impératif d'écarter du concours tout animal qui serait issu d'insémination artificielle illégale.

- prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le dépouillement des appréciations des candidats.

- établir les classements des T.M.P. et des T.M.P.R. en se rappelant que seuls les concurrents nés entre le 01.07.1985 et le 30.06.1994 inclus, peuvent être désignés pour la finale nationale.

- établir la liste des candidats admis à participer aux finales nationales des T.M.P. et des T.M.P.R. en appliquant les règles générales arrêtées pour les finales nationales (tables de pointage, calcul des points de pénalisation, nombre de candidats à inscrire...).

- assurer à ces résultats une large diffusion auprès de la presse.

A noter que tout élève d'un établissement d'enseignement agricole dont le siège est situé dans le département, peut être désigné pour représenter ce département, même s'il n'en est pas originaire.

Il est possible d'organiser une finale interdépartementale dans les cas où cela paraît intéressant à toutes les parties concernées, le regroupement pouvant se faire pour une ou plusieurs sections.

4) Inscription aux finales nationales

Dès l'achèvement de la finale départementale, le maître d'œuvre départemental doit, en se connectant sur le site : www.arsinoebr.com, remplir le compte-rendu de déroulement de la finale départementale, ainsi que les inscriptions à la finale nationale, avec autant d'inscriptions que de finalistes.

Ces inscriptions doivent être faites en tout état de cause au plus tard le vendredi 22 janvier 2010.
Toutes inscriptions parvenant au delà de cette date ne pourront pas être prises en compte.

Lorsque l'ensemble des inscriptions est enregistré, vous devez éditer un récapitulatif des inscriptions et vérifier qu'il n'y a aucune erreur.

5) Calendrier des actions

Dates limites	Action
Lundi 07 septembre 2009	Inscription des maîtres d'œuvre auprès des S.R.F.D.
A partir du lundi 14 septembre 2009 et 10 jours avant la finale départementale et au plus tard le vendredi 18 décembre 2009	Saisie des données préparatoires sur : www.arsinoebr.com
Vendredi 08 janvier 2010	Date limite d'organisation de la finale départementale
Vendredi 22 janvier 2010	Date limite pour remplir le compte-rendu de déroulement de la finale départementale et inscrire les candidats aux finales nationales sur : www.arsinoebr.com

6) Calendrier des finales nationales

Les dates prévisionnelles des concours sont les suivantes :

Dates	Concours
Dimanche 28 février 2010	T.M.P.R. Montbéliarde
Lundi 01 mars 2010	T.M.P.R. Charolaise T.M.P.R. Prim'Holstein
Mardi 02 mars 2010	T.M.P. Bovins Européen T.M.P.R. Parthenaise T.M.P.R. Rouge des Prés T.M.P.R. Vosgienne
Mercredi 03 mars 2010	T.M.P. Caprins T.M.P.R. Abondance T.M.P.R. Pie Rouge des Plaines T.M.P.R. Simmental T.M.P.R. Blonde d'Aquitaine
Jeudi 04 mars 2010	T.M.P. Equins T.M.P.R. Limousine T.M.P.R. Salers
Vendredi 05 mars 2010	T.M.P. Ovins T.M.P.R. Aubrac T.M.P.R. Normande